



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_9-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

N° 2025 - 9

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etai(ent) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

Procurat(ion)s :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine, M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme TRAULET Delphine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

28/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J../..

et publication du :

..J../..

OBJET : Participation SMUR de la ville d'Eu

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis plusieurs années, la commune participe au fonctionnement du SMUR de l'Hôpital de EU et précise que la charge serait de 1 210.50 € en 2025, pour une population municipale de 2421 habitants au 1^{er} janvier 2025 (données INSEE)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant fixé à 0.50 € / habitant,
- **ACCORDE** une participation financière au SMUR de EU, d'un montant de 1 210.50€
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette participation.
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

